Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[illegible]GISTRE
DES DELIBERATIONS DU C[illegible]CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-36		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

BREST Isabelle **a été nommée secrétaire.**

Objet : Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2023 de SAIGNON

Monsieur le Maire informe qu'il faut abonder :
- ✓ L'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

(pour augmentation des taux d'intérêt et écriture manquante sur le rachat de crédit de 2022) pour une valeur de 6 700.00€

Une Décision Modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :
- DECIDE la régularisation des situations

FONCTIONNEMENT : Dépenses

CHAP 66	66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 6 700,00	CHAP 11	6168 : Autres	- 6 700,00

VOTE : UNANIMITE
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance
Isabelle BREST

Le maire de Saignon
Jean-Pierre HAUCOURT

Mod 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[GISTRE]
DES DELIBERATIONS DU C[ONSEIL MUNICIPAL]

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-37		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST **a été nommée secrétaire.**

Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant sur les libertés et responsabilités locales a décentralisé aux Conseils départementaux la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Il précise que ce dispositif a pour objet d'attribuer à des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Bien que le financement de ce fonds soit assuré par le Département, les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale qui le souhaitent peuvent y participer.

Au regard de la précarité de la situation de beaucoup de jeunes du département, Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de reconduire la participation de la commune à cette action pour 2022.

Il précise que le conseil départemental demande aux communes de 0 à 2 000 habitants une participation forfaitaire de 200 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer à la hauteur de 200 € au Fonds d'Aide aux Jeunes
- **DIT** que le montant sera prélevé sur l'article 65738, chapitre 65, du budget principal 2023

Imprimé 540330 - 04/22 - Fabrègues - Entreprise labellisée - IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[illegible]GISTRE
DES DELIBERATIONS DU C[illegible]

COMMUNE DE SAIGNON

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrèque - Entreprise labellisée - IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-38		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

BREST Isabelle **a été nommée secrétaire.**

Objet : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un fonds qui doit permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.
Il nécessite un partenariat renforcé entre les institutions, les collectivités territoriales et les organismes dont la vocation est de participer à la mise en œuvre d'une politique de logement en direction des publics défavorisés.

Sur la commune de Saignon, pour 2022, les aides se sont réparties comme suit :

Impayés d'énergie : 31.12 € (1 bénéficiaire)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à cette aide puisque des Saignonnais ont pu en bénéficier. Il est proposé le versement d'une participation forfaitaire à hauteur de 415.24 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer au Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement à hauteur de 415.24 €

- **DIT** que le montant sera prélevé sur l'article 65738, chapitre 65, du budget principal 2023

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[illegible]GISTRE
DES DELIBERATIONS DU C[illegible]ONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

MAIRIE DE SAIGNON (84)

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-39		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST **a été nommée secrétaire.**

Objet : Convention de délégation de compétences entre la Région Sud (PACA) et la Commune de Saignon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune intervient depuis plusieurs années en tant qu'organisateur secondaire pour les transports scolaires (AO2), avec le bus et personnel de la Commune.
La commune a demandé à la Région Sud (PACA), d'être déchargé de cette mission avec un bus vieillissant et un besoin de personnel.
Par Délibération de la Région Sud n°23-0440, sont définies les nouvelles missions déléguées par convention Région / Commune de Saignon

- Faire des propositions concernant l'organisation des services
- Mettre en place des dispositions spécifiques d'accompagnement pour les élèves maternelles
- Participer au respect des règles et à la sécurité des transports scolaires
- Assurer un rôle de primo accueil pour les transports scolaires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de délégation de compétences entre la Région Sud (PACA) et la Commune de Saignon

VOTE : UNANIMITE

540330 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le Maire

Jean-Pierre HAUCOURT

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-40		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST **a été nommée secrétaire.**

Objet : Mise à disposition par la Commune de Saignon à la Commune de Viens d'une adjointe Technique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une adjointe technique de la Commune de SAIGNON, à temps complet, sera mise à disposition à raison de 4 heures, le mercredi auprès de la Commune de VIENS, afin d'assurer des fonctions de cuisinière pour l'ALSH.
Les mercredis travaillés seront de 36 mercredis de la période scolaire 2023-2024, excluant les petites et grandes vacances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 20008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
Vu la Convention de mise à disposition faite entre la Commune de Saignon (collectivité d'origine) et la Commune de Viens (collectivité d'accueil),
Vu les termes de la convention sur la durée horaire et période, et le respect des conditions d'exécution des heures supplémentaires sont respectés :

- ✓ Pas plus de 25 heures supplémentaires par mois,
- ✓ Pas plus de 48h au cours d'une même semaine,
- ✓ Pas plus de 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines,

Considérant l'accord de l'agente concernée par cette mise à disposition,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec la Commune de VIENS,

MAIRIE 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée - IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[GISTRE]
DES DELIBERATIONS DU C[ONSEIL MUNICIPAL]

COMMUNE DE SAIGNON

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègues - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[GISTRE]
DES DELIBERATIONS DU C[ONSEIL MUNICIPAL]

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-41		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST **a été nommée secrétaire**.

Objet : Demande FONDS de CONCOURS 2023 à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)

Monsieur le Maire rappelle que suite au vote du Budget de la CCPAL, chaque commune de moins de 1 000 habitants se voit attribuer une enveloppe pivot en fonction de sa population et d'un montant à l'habitant défini par strate de population.
Pour la commune de Saignon l'enveloppe pivot s'élève à 17 235.00 €

Plan de Financement prévisionnel :

Travaux	COUT HT	SUBVENTIONS	RESTANT COMMUNE
Containers poubelles enterrés	11 016.16€		11 016, 16€
Bardages « protection containers »	7 634,00€		7 634,00€
Columbariums	4 554,00€		5 554,00€
Restauration intérieurs église	27 198.16 €	14 500,00€	12 698,16€
	50 402,32€	14 500,00€	36 902,32€

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Le financement serait :

DRAC:	14 500,00 €
FONDS de CONCOURS CCPAL :	17 235,00 €
COMMUNE :	5 167.32 € HT

Tel que détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter, pour la réalisation de ces opérations :
-le « FONDS de CONCOURS » pour une somme de 17 235,00 € HT auprès de la CCPAL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

-**DECIDE** de solliciter le versement, par la CCPAL, d'une subvention maximale d'un montant de 17 235,00 € soit 50 % du montant HT des travaux

-**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé détaillé ci-dessus

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le Maire

Jean-Pierre HAUCOURT

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
Date de la convocation		
04/09/2023		
N°		
2023-42		

Séance du 11 Septembre 2023
L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : : Jean-Pierre BOYER, Isabelle BREST, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Claudie BONNEFOY,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK, Françoise SEVILLA, Annie BACLE, Bernard OLLIVIER

Pouvoirs : Françoise SEVILLA à Isabelle BREST
Annie BACLE à Nadine GABARINO
Bernard OLLIVIER à Jean-Pierre BOYER

BREST Isabelle **a été nommée secrétaire.**

Objet : Création d'une artothèque au sein de la Médiathèque Communale « Julio Cortazar »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de création d'une artothèque au sein de la médiathèque communale « Julio Cortazar ».
La commune souhaite créer cette artothèque afin de contribuer à sensibiliser le grand public à l'art et à démocratiser l'accès aux œuvres artistiques.
Cette idée d'artothèque est née de la volonté de la médiathèque « Julio Cortazar » de diversifier les services aux usagers, afin de toucher de nouveaux publics et d'élargir la palette d'accès à diverses formes de cultures.

Ce projet permettrait de mettre en lien des artistes, leurs œuvres, et les habitants. Il permettrait aux usagers de la médiathèque de découvrir et d'avoir chez eux, pour un temps, une œuvre originale d'artistes. Il permet ainsi, aux artistes, de faire découvrir leur travail de façon plus large, et d'aller à la rencontre de personne qui vont à la médiathèque mais ne fréquentant peut-être pas les expositions et les salons.

Un règlement de prêt sera mis en place, règlement de prêt avec les artistes et les usagers de la médiathèque

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un service public de prêt d'œuvres d'art, dit artothèque, géré par la médiathèque communale « Julio Cortazar »

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée - IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 084-218401057-20230911-DE_2023_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon

MAIRIE DE SAIGNON (Vaucluse)

Jean-Pierre HAUCOURT

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT